

Les troubles médicaux et le vaccin antigrippal

Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre la grippe?

Les gens qui ont un trouble médical courent un risque élevé de complications causées par la grippe. La grippe peut également aggraver votre problème de santé.

Les gens qui ont l'un des troubles médicaux suivants devraient se faire vacciner contre la grippe :

- asthme ou maladie pulmonaire chronique
- maladie cardiaque
- diabète
- cancer
- maladie rénale
- anémie
- système immunitaire affaibli causé par un problème de santé (sida ou infection au VIH, par exemple) ou par des médicaments (utilisation de stéroïdes à long terme, par exemple)
- obésité prononcée

Si vous avez un problème médical, vous avez probablement un système pour le gérer. Ainsi, si vous faites du diabète, vous surveillez votre taux de sucre dans le sang. Ou si vous souffrez d'asthme, vous gardez votre inhalateur sous la main.

Le vaccin contre la grippe annuel n'est qu'un aspect supplémentaire de votre système de gestion de votre trouble médical. C'est votre meilleure protection contre la grippe et ses complications graves, comme la pneumonie. Comme la grippe est contagieuse, il est également important que votre famille, et vos amis et amis se fassent vacciner contre la grippe, eux aussi.

Faites-vous vacciner tôt. C'est une bonne idée de se faire vacciner au début de la saison de la grippe. Bien que la durée exacte de la saison de la grippe et son début précis varient, elle peut commencer aussi tôt qu'au mois de novembre et durer jusqu'au mois de mai. Il faut environ quinze jours avant que le vaccin ne commence à faire son effet contre les virus de la grippe. Plus vous vous faites vacciner tôt, plus rapidement vous profiterez de sa protection.

Comment est-ce que les troubles médicaux augmentent les risques de complications graves liées à la grippe?

Un trouble médical peut réduire la capacité du système immunitaire à lutter contre les infections. Les personnes qui ont un problème médical risquent davantage de souffrir de complications liées à la grippe, qui pourraient entraîner une hospitalisation ou même parfois être mortelles.

Le vaccin contre la grippe est-il sûr?

Le vaccin antigrippal est très sûr! Comme pour tous les médicaments, les ingrédients du vaccin antigrippal font l'objet de tests pour en garantir l'innocuité. Santé publique Ontario et l'Agence de la santé publique du Canada vérifient régulièrement l'innocuité du vaccin antigrippal.

Comment puis-je éviter la grippe?

- Faites-vous vacciner contre la grippe. Le vaccin vous protégera, ainsi que votre famille et vos amis.
- Nettoyez-vous les mains souvent au savon et à l'eau, ou avec un désinfectant pour les mains contenant de l'alcool.
- Toussez ou éternuez dans un mouchoir ou sur votre bras, pas dans votre main.
- Si vous êtes malade, restez à la maison. Évitez les contacts avec les personnes grippées.
- Nettoyez souvent les surfaces (plans de travail, claviers et téléphones, par exemple). Les virus de la grippe peuvent survivre jusqu'à quarante-huit heures sur les surfaces.

Je pense avoir la grippe, que puis-je faire?

Les symptômes de la grippe comprennent fièvre, toux ou mal de gorge, maux de tête et fatigue. Certaines personnes peuvent aussi vomir ou avoir de la diarrhée. Si vous éprouvez des symptômes de grippe, communiquez avec votre médecin, infirmier praticien ou infirmière praticienne, ou téléphonez à Télésanté au 1 866 797-0000 pour parler à un professionnel de la santé.

Où puis-je me faire vacciner contre la grippe?

Vous pouvez vous faire vacciner gratuitement contre la grippe dans une pharmacie, chez votre médecin, infirmier praticien ou infirmière praticienne, ou à l'occasion d'une séance de vaccination offerte par un bureau de santé publique ou sur votre lieu de travail.



Pour en savoir plus, consultez ontario.ca/grippe